

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DES COLLECTIVITES LOCALES

Sous-direction du conseil fiscal, financier et économique

BUREAU CL-2C – Maîtrise d'ouvrage du secteur public local

7 porte de Neuilly – Maille nord 3

93192 NOISY LE GRAND Cedex

Affaire suivie par Anne POULVELARIE

anne.pouvelarie@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 58 84 75 84

Référence : DGFIP Bureau CL2C/2016/01/783

Noisy-le-Grand, le 6 janvier 2016

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire et comptable des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et en particulier de la transmission des fichiers au format du Protocole d'Echange Standard (PES) d'Hélios, vous avez sollicité l'homologation d'un dispositif de télétransmission conformément aux termes du cahier des charges annexé à l'arrêté du 27 juin 2007 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, modifié par l'arrêté du 3 août 2011, portant application de l'article D 1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique (NOR : BCFR0750735A).

Sur la base du rapport établi par le centre d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information (CESTI) que vous avez sollicité et des tests fonctionnels réalisés avec la plate-forme Hélios, j'ai le plaisir de vous informer que le dispositif de transmission dénommé «**S<sup>2</sup>LOW** » est conforme aux exigences du cahier des charges annexé à l'arrêté du 27 juin 2007 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, modifié par l'arrêté du 3 août 2011, portant application de l'article D 1617-23 du code général des collectivités territoriales.

Cette homologation, délivrée pour une période de cinq années, est prononcée au profit des éléments suivants : **dispositif de télétransmission S<sup>2</sup>LOW de l'ADULLACT, utilisant la solution TédÉTis**

Dans ce prolongement, et conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel précité, je vous invite, en tant que responsable de la mise en œuvre opérationnelle et de l'exploitation du dispositif «**S<sup>2</sup>LOW** », à signer la convention de raccordement jointe en double exemplaire au présent courrier, et à me retourner un exemplaire.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à la modernisation de l'exécution budgétaire et comptable dans le secteur public local et je souhaite que le dispositif «**S<sup>2</sup>LOW** », puisse contribuer pleinement à la transmission des flux PES d'Hélios des collectivités et établissements publics locaux.

Monsieur Pascal KUCZYNSKI  
Directeur Technique ADULLACT  
836 rue du Mas de Verchant  
Bât le Tucano  
34000 MONTPELLIER

L'Administrateur Civil,  
Chef du Bureau CL2 C



Etienne ERASIMUS